



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : **MAXATA**

Utilisation : Herbicide

Société : Nufarm S.A.S.
28, Boulevard Camélinat - BP 75
F-92233 GENNEVILLIERS Cedex
FRANCE
Tél: 01 40 85 50 50
Fax: 01 40 85 50 60
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

Numéro de téléphone : 01 40 85 51 15

Téléphone INRS : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Irritant pour les yeux.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Granulés solubles dans l'eau (SG)
Amitrole 86 %

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification		Concentration
Amitrole	61-82-5	200-521-5	Xn N	R63 R48/22 R51/53	86 %
Lauryl sulfate de sodium	151-21-3	205-788-1	F Xn	R11 R20/22 R37/38 R41	0% - 5%
Copolymère siliconé	27306-78-1		Xn N	R20 R48/20 R36 R51/53	0% - 5%

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Mettre la victime à l'air libre.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MAXATA

Version 1.1

Date de révision: : 24/08/2009

Date d'impression : 24/08/2009

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Sable
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes de nettoyage : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
- Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MAXATA

Version 1.1

Date de révision: : 24/08/2009

Date d'impression : 24/08/2009

d'origine en vue d'une réutilisation.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver dans l'emballage d'origine.
Conserver à l'abri de l'humidité

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS		Valeur
Amitrole	61-82-5	VLE	0,2 mg/m ³

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Masque à poussière efficace.

Protection des mains : Gants en nitrile

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : granulés

État physique : solide



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MAXATA

Version 1.1

Date de révision: : 24/08/2009

Date d'impression : 24/08/2009

Couleur : gris
bleu

Données de sécurité

pH : env. 7,2 Note: (en solution aqueuse)

Hydrosolubilité : Note: soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation : cochon d'Inde
Résultat: A un effet sensibilisant.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les daphnies : CE50
Espèce: Daphnia magna
Dose: 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MAXATA

Version 1.1

Date de révision: : 24/08/2009

Date d'impression : 24/08/2009

Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata
Dose: 28,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

- Numéro ONU : 3077
Description des marchandises : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Amitrole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

- Numéro ONU : 3077
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S. (Amitrole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

ICAO/IATA

- Numéro ONU : 3077
Description des marchandises : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE SOLID, N.O.S. (Amitrole)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :

Symbole(s)	:	 Xn	Nocif
	:	 N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R36 R43 R48/22 R63 R51/53	Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 S13 S20/21 S36/37 S46 S49	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Autres informations	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	

Législation nationale

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1173

16. AUTRES DONNÉES**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MAXATA

Version 1.1

Date de révision: : 24/08/2009

Date d'impression : 24/08/2009

- R48/22 par inhalation.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.